



**COMPTE RENDU
DU COMITE HYGIENE SÉCURITÉ
ET CONDITIONS DE TRAVAIL EXCEPTIONNEL
DE L'ADMINISTRATION CENTRALE
(CHSCT)
DU JEUDI 10 JUIN 2021**

Un CHSCT exceptionnel a eu lieu en visioconférence le jeudi 10 juin 2021. Il était présidé par Monsieur Pascal BERNARD - Directeur des ressources humaines, Mme Anne LIRIS – Cheffe de service (DRH), Armelle CHAPPUIS – Cheffe de département (DRH), et le Docteur Williams JOSSE – Chef de département (DRH).

Intervention de Madame Myriam REVEL – Pôle d'accompagnement du management, des organisations et intelligence collective.

Intervention du docteur Williams JOSSE sur le volet sanitaire et social appliqué dans le cadre de la période de transition (9 juin/1^{er} juillet).

En début de séance, la CGT s'est associée à la CFDT et à l'UNSA pour demander la mise en place d'une délégation d'enquête à la DGCS où les agents sont en grande souffrance. Monsieur le Directeur nous fait savoir qu'il prend note et qu'il nous fera une réponse dès que possible. Bien que nous attendons la réponse du DRH, nous rappelons qu'une demande de délégation d'enquête est de droit à partir du moment où deux membres au moins des représentants du personnel en font la demande.

• **Plan d'accompagnement pour le retour progressif en présentiel (pour avis) :**

Un projet de note d'accompagnement pour le retour progressif en présentiel qui sera diffusé à toutes les directions de l'administration centrale nous est proposé pour avis (vote).

Elle reprend les directives de la circulaire du 26 mai 2021 relative au télétravail de la Ministre de la transformation et de la fonction publique.

La CGT indique que les règles du dialogue social avec les organisations syndicales et notamment avec les représentants du personnel n'ont pas été respectées par le secrétaire général des ministères sociaux. Avant de reproduire la note de la ministre de la transformation et de la fonction publique, le secrétaire général se devait de réunir un CHSCT sur les modalités pratiques de retour en présentiel, comme nous l'avons demandé par tract. La CGT salue la volonté d'une majorité des directions d'administration centrale d'appliquer « avec tact et mesure » le nombre de jours en présentiel prévu dans les notes précitées et la qualité du dialogue dans le cadre des CLC, mais notre centrale syndicale se montre attentive à tout risque

de rupture de l'égalité de traitement entre les agents de nos ministères lorsque les règles sont établies de fait par chaque direction.

Le Directeur des ressources humaines nous confirme que les deux jours en présentiel sont obligatoires mais avec des possibilités d'aménagement, tous les cas devront être étudiés. Les demandes de télétravail sur plus de 3 jours pour des raisons médicales ne pourront pas être refusées. Les agents ne doivent pas être pénalisés, un recensement des souhaits des agents pour le télétravail sera fait. Une campagne de télétravail débutera cet été en vue de la rentrée de septembre. Le début de la campagne sera fait en appui avec les directions par mesure d'équité. Le Directeur des ressources humaines admet que la méthode employée peut contenir des risques de rupture d'égalité.

Le Directeur des ressources humaines ministériel rappelle qu'un Accord-cadre sur le télétravail est en cours de négociation entre la DGAFP (Fonction Publique) et les organisations syndicales à échéance de la mi- été. Que cela diffère la possible signature d'un Accord de télétravail entre les ministères sociaux et les organisations syndicales représentatives.

La CGT et l'ensemble des organisations syndicales demandent que les conditions d'une campagne de télétravail soient dès à présent définies pour une application du télétravail dès les premiers jours de septembre.

La CGT rappelle que tous refus de télétravail doivent être présentés au CHSCT. Elle précise aussi qu'il est nécessaire, dès maintenant, de préparer le retour des agents notamment au niveau de l'accueil à la restauration, des gestes barrières et de la présence de plusieurs agents dans un même bureau.

Le DRH nous précise que l'été sera la période de préparation.

La CGT s'en inquiète, il est impératif que les agents soient avisés de l'organisation de leur retour avant leur départ en vacances. Tout doit pouvoir être mise en place en juin et notamment la campagne de télétravail afin que chacun puisse faire une demande de télétravail s'il le désire et savoir s'il doit revenir ou non cinq jours en présentiel au 1^{er} septembre.

Le DRH nous informe de la création d'un réseau référent de télétravail. Mme Myriam REVEL du pôle d'accompagnement du management a adressé aux encadrants et chefs d'équipe, une fiche qui détermine le cadre de base du télétravail. Un entretien individuel de chaque agent demandeur de télétravail devra avoir lieu avec sa hiérarchie si nécessaire. Mme REVEL nous indique qu'il faudra gérer les priorités d'accord du télétravail notamment en ce qui concerne l'évaluation du nombre de jours, les jours précis et ceux nécessaires pour que les agents puissent se retrouver notamment lors des réunions de bureau. Le référent télétravail est en lien avec les chefs de service. Toutes les directions devront appliquer les mêmes règles.

La CGT prend en compte que la note présentée concerne la période transitoire. Elle insiste cependant pour que cette période transitoire soit mise à profit par les managers pour définir une nouvelle organisation du travail, la gouvernance des priorités et des objectifs, l'intégration de tous dans les bureaux après une période de confinement...cela dans le respect de la durée du travail et du droit à la déconnexion.

Monsieur Williams JOSSE nous informe de la nécessité de pouvoir alterner la présence des collègues à plusieurs dans un bureau. Il ne faut pas oublier que la distance de 2 mètres entre chaque personne est obligatoire. Si nécessaire il faudra prévoir des séparations de protection

mais les agents devront tout de même porter un masque lorsqu'ils seront plusieurs dans un même bureau. La distance de 2 mètres doit être également appliquée sur les lieux de restauration.

Monsieur Williams JOSSE nous informe qu'il sera prochainement possible (en juin) de se faire vacciner à la médecine de prévention sur le site de Duquesne avec Moderna. Une annonce en ce sens sera faite prochainement. Il rappelle que la vaccination se fait au volontariat, il ne peut pas y avoir d'obligation de retour parce que l'on est vacciné et de refus parce qu'on ne l'est pas.

La CGT rappelle la nécessité d'équiper au mieux les agents en matériel et équipement pour améliorer les conditions de travail à distance, notamment avec des grands écrans et des fauteuils ergonomiques.

Monsieur Williams JOSSE répond que des demandes de grands écrans ont été faites mais qu'il va falloir l'organiser notamment en ce qui concerne les budgets et l'installation.

La CGT demande qu'il y ait un avis du CHSCT sur le projet de plan de retour des agents pendant la période transitoire.

Le projet de note d'accompagnement est mis au vote :

- CGT et CFDT : vote contre
- UNSA : abstention

La CGT ne peut pas valider une note imprécise qui maintient une obligation de présence des agents en fonction d'un agenda fixé à l'avance. La CGT refuse l'obligation du nombre de jours de présence imposée aux agents par un échéancier prédictif. Il est indispensable de prévoir des retours progressifs selon le choix des agents durant la période transitoire qui permettra aux agents de se caler au regard de la campagne définitive. La majorité des directions de notre administration ont opté d'ailleurs une démarche plus pragmatique qui semble satisfaire les agents.

La CGT ne se satisfait plus d'un catalogue de mesures d'accompagnement « littéraires » mais demande des comptes : quelle offre en nombre d'heures pour la formation des managers, combien d'entretiens individuels, quelles décharges de service pour les référents télétravail, quid des mesures de ventilation et de qualité de l'air sur les sites de travail, quid de la mobilisation des professionnels de santé, quid des questions d'équipements en télétravail notamment de la commande de grands écrans.

La CGT fait remarquer des trous dans la raquette en matière de moyen (voir questions diverses).

• Questions Diverses :

La CGT demande ce qu'il en est du remplacement de la gynécologue et de l'ophtalmologue dont les départs à la retraite sont prévus pour la fin de l'année. Il est indispensable que les agents puissent encore bénéficier de ces deux spécialités.

Monsieur Williams JOSSE nous précise que ces deux médecins ont contacté des collègues à eux qui pourraient être intéressés. Il valide totalement leur remplacement il y a de réels

besoins de ces deux spécialistes. C'est le DRH qui devra prendre la décision mais à ce stade pas de réponse positive.

À la demande de la CGT, un point sur la ventilation et l'aération des sites sera à l'ordre du jour du prochain CHSCT prévu le 29 juin 2021.

Vos représentants CGT au CHSCT :

**Caroline Bardot - DGT
Annie Batrel – permanence CGT
Christophe Chalvet – DNUM
Simon Chapiro – DGEFP**

Expert pour cette réunion : Hervé Droal